

## APPEL A PROJETS 2015 – 2017 et au-delà...

### Quartier des Arts

Carpentras, le 15/11/2015

Située au cœur du comtat Venaissin, aux portes du Mont-Ventoux, la Ville de Carpentras et son territoire constituent le deuxième pôle d'attractivité économique et touristique de Vaucluse.

Directement reliée à Avignon, au TGV et à l'axe autoroutier A7/A9 par des infrastructures routières et ferroviaires de dernière génération, Carpentras bénéficie toute l'année d'une activité commerçante et commerciale dynamique, soutenue par l'implication de ses acteurs locaux et renforcée par son immédiate proximité avec l'aéroport International de Marseille-Marignane.

« Capitale » et centre névralgique d'une communauté d'agglomération de plus de 70 000 habitants (pour une zone de chalandise de plus de 100 000 habitants), Carpentras déploie une politique de développement économique volontariste, encourageant et soutenant tous les porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire et s'associer à son rayonnement.

Patrimoine historique et richesse culturelle, douceur de vivre et cadre de vie, créativité et savoir-faire, artisanat et nouvelles technologies, proximité et accessibilité ; Carpentras vous souhaite la bienvenue.

### CAHIER DES CHARGES

**1- POURQUOI ?** Dans le cadre de son programme QPPV et plus particulièrement pour la redynamisation de son secteur commerçant, la Ville de Carpentras lance un appel à projets à l'attention des artisans et artisans d'art pour réinvestir le quartier rénové de son centre ancien historique.

#### 2- POUR QUI ?

La démarche s'adresse aux artisans et artisans d'art porteurs de projets à vocation et finalité prioritairement commerciales.

Toutes les créations artisanales mêlant imagination fertile et curiosité d'esprit, autour d'objets insolites et produits innovants, manu- ou « techno-facturés », intemporels ou consommables, élémentaires ou alimentaires, rares ou populaires, évidents ou improbables, fruits d'une technicité ou d'un savoir faire surprenants... sont les bienvenues :

- ★ Arts : floral, du spectacle, et traditions populaires, graphiques, numériques, mécaniques, plastiques, culinaires, décoratifs...
- ★ Matières : bois, cuir, métal, pierre, terre, textile, papier, verre, aliments, végétaux...
- ★ Métiers : Bijouterie, joaillerie-orfèvrerie, horlogerie, décoration, facture instrumentale, couture, mode, liés à l'architecture, de Bouche, luminaire, tabletterie, ferronnerie...

...pourvu que les résultats aillent à la rencontre du plus grand nombre : promeneurs du dimanche, chineurs et curieux, amateurs éclairés... et trouvent preneurs, sur place et « on-line », tout au long de l'année.

### 3- COMMENT ?

Par délégation à la SEM CITADIS, la Ville de Carpentras met à disposition des porteurs de projets des cellules commerciales entièrement rénovées, à aménager, dans le Quartier des Arts constitué des rues Porte de Montoux, Porte de Mazan (dans la continuité de la rue Vigne), Porte d'Orange et Raspail\*.

Ces cellules commerciales bénéficient d'un loyer très incitatif pendant les 2 premières années d'exploitation afin d'encourager et faciliter la pérennisation de l'activité des artisans qui les investissent.

Dans ce même objectif, la Ville de Carpentras apporte son soutien et les moyens humains et matériels nécessaires à l'animation, à la communication et à la promotion du Quartier des arts et de ses artisans pour en faire un véritable pôle d'attractivité.

\* cf plan ci-après.

### 4- OUI, MAIS...

En contre-partie, les porteurs de projet s'engagent, par le biais d'une « charte », à s'impliquer moralement et physiquement dans la réussite du Quartier des Arts pour que celui-ci constitue un lieu de vie, d'accueil, d'échanges et de partage quotidiens.

- Amplitude hebdomadaire et horaires d'ouverture étendus.
- Pratique de tout ou partie de son art au sein même de la cellule commerciale pour le rendre visible
- Participation volontaire et active à l'animation du Quartier des Arts
- Solidarité avec les autres artisans et commerçants du Quartier des Arts pour sa réussite communautaire.

Un label spécifique permettra d'identifier et valoriser les artisans et les autres acteurs participant à cette dynamique.

### 5- QUI FAIT QUOI ?

#### **Le porteur de projet :**

Monte un dossier complet de présentation sous la forme de son choix (papier, numérique), pour exposer :

- son activité : CV, présentation, parcours
- son organisation (statuts, N°RC, registre des métiers, Siret, adhérent à des associations, organismes)
- son équipe ou ses associés, le cas échéant
- des résultats concrets de travaux relatifs à son Art (échantillons, photos, réalisations...)
- ses outils de communication et de promotion (site internet, blog, supports, (e-)mailings...)
- ses objectifs à court et plus long termes
- son plan financier et ses garanties
- ses besoins
- ses motivations

#### **La Ville de Carpentras :**

Par le biais d'une commission de sélection composée, notamment :

- d'élus
- du chargé de mission délégué au commerce
- d'un représentant des commerçants de la Ville
- d'une personnalité représentative des métiers de l'Artisanat
- d'un représentant de la SEM CITADIS
- d'un représentant de la Chambre des métiers et de l'Artisanat
- d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse
- d'un représentant de l'association Initiative-Ventoux

Cette commission aura pour mission d'étudier en réunion publique toutes les candidatures reçues et jugées viables, sur la base de critères objectifs de :

- cohérence du projet avec la vocation et les objectifs définis pour le Quartier des Arts
- motivation du porteur de projet au regard de la « charte » d'engagement
- pérennité du projet dans la durée
- solidité financière du projet au regard des besoins et des garanties

Les candidats retenus sur dossier seront convoqués par cette même commission pour un entretien individuel, à l'issue duquel un avis définitif lui sera signifié.

Les candidats non retenus pourront récupérer tous les éléments de leur dossier à leur demande.  
*Il est toutefois recommandé de le laisser à disposition de la commission en cas de nouvelle opportunité ou de défection.*

**Date limite de dépôt des dossiers :** lundi 1<sup>er</sup> février 2016

**Contact :** Sylvain Pardessus – [sylvain.pardessus@carpentras.fr](mailto:sylvain.pardessus@carpentras.fr) – 04 90 60 84 40

**Adresse de dépôt des dossiers :**

à l'attention de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville – place Maurice Charretier – 84200 Carpentras

#### \*AXES PRINCIPAUX - QUARTIER DES ARTS

